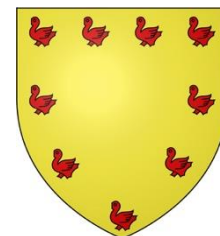




Mairie de DARGIES

60210



Compte-rendu sommaire du Conseil municipal du 14 décembre 2020

Le quatorze décembre deux mil vingt, à dix-neuf heures, en la Mairie de DARGIES se sont réunis les membres du Conseil Municipal, sous la présidence de M. LEFEBVRE Charly, Maire, convoqués le dix décembre deux mil vingt.

Étaient présents : BAL Pascale, BONARDELLE Danielle, GRILLAS Valérie, MAIGROT Jean-Claude, MILLE Christine, MILLE René, PATENOTTE Loïc, VILLET Jean-Luc et VISSE Pierre-Alexandre

Était absent : PUISSANT Emmanuel (n'ayant pas donné pouvoir)

Le secrétariat a été assuré par : M. MAIGROT Jean-Claude

Transfert de trois compétences de la SMAB à la CCPV :

Aux termes de sa délibération en date du 5 mars 2020, la Communauté de communes de la Picardie Verte a proposé de se doter de trois nouvelles compétences facultatives au profit du syndicat mixte de l'aménagement de gestion et de valorisation du bassin de la Bresle (SMAB). Il s'agit des compétences mentionnées aux items 4°, 11° et 12° de l'article L.211-7 du Code de l'environnement :

- La maîtrise des eaux de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols (item 4°) ;
- La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques (item 11°) ;
- L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations sur une échelle hydrographique cohérente (item 12°).

Après délibérations, le Conseil municipal accepte le transfert de trois nouvelles compétences hors-GEMAPI, à la Communauté de commune de la Picardie Verte.

Demande d'une ouverture de ligne de trésorerie pour le paiement des travaux de la sous rue :

Étant donné que les subventions n'ont pas été versées, le Conseil municipal décide de recourir à la mise en œuvre d'une ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole Brie Picardie, remboursée sur 12 mois, pour le paiement des travaux de la « sous rue ».

Informations diverses :

- La CCPV rappelle que la collecte des ordures ménagères et du tri, prévue normalement le vendredi, sera **reportée les samedis 26 décembre et 2 janvier** au lieu des vendredis 25 décembre et 1 janvier. Il en est de même pour la collecte des bornes de papier/cartons. Pour ce qui est des déchetteries communautaires, elles sont fermées les jours fériés, et exceptionnellement cette année, les samedis 26 décembre et 2 janvier.

- Une distribution de masques aura lieu le mardi 29 décembre de 17 à 19h, à la salle des fêtes de la commune. Un sens de circulation et des marquages de distanciation physique seront mis en place. **Le port du masque est obligatoire.**

- Le secrétariat de la mairie sera fermé dès le 23 décembre et ce, jusqu'au 4 janvier 2021. En cas d'urgence, merci d'envoyer un mail à l'adresse suivante : **communedargies@orange.fr**.